

FEDERATION NATIONALE DES SCOT : ADHESION 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part, à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Afin de continuer à bénéficier des services et des ressources de la Fédération des SCOTs, il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2024.

La cotisation pour l'année 2024 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT (soit 154 074 habitants), à **1 695 €**. Le Conseil Syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'adhérer à la Fédération nationale des SCOT à compter de l'année 2024 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCOT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2024, à **1 695 €** correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant ;
 - de désigner M. Bernard DELALIN "en qualité de titulaire", M. Eric BUY en qualité de "suppléant" pour représenter le SyMPaC au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;
 - le cas échéant : autoriser, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOTs.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 26 février 2024
- son envoi à l'affichage le : 27 février 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 28 février 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Le vingt et un février de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 6 février 2024 s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Emmanuel AGIUS, Fabrice BALLART, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir à Mr TACCOEN), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Madame Michèle DUCLOY